CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES BOUCHES-DU RHONE

Direction de l'Environnement des Grands Projets et de la Recherche Service Environnement et Aménagement du Territoire 1 64 69

RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 25 SEPTEMBRE 2020 SOUS LA PRÉSIDENCE DE MME MARTINE VASSAL RAPPORTEUR(S): M. ERIC LE DISSES

OBJET : Subventions d'investissement pour le Gipreb-Syndicat mixte : observatoire 2020 et remplacement et équipement d'une balise pour le suivi en continu de l'étang de Berre.

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Monsieur le délégué à l'étang de Berre, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Le Département poursuit son engagement sur les enjeux environnementaux majeurs de l'étang de Berre, parmi lesquels figurent essentiellement l'amélioration des écosystèmes et la préservation des ressources naturelles en adéquation avec les usages.

A ce titre, le Gipreb-Syndicat mixte sollicite le Département pour :

- une subvention d'investissement pour le suivi écologique dans le cadre de l'observatoire du milieu (action récurrente A2-22 du contrat d'étang) pour une participation financière de 9 000 € sur les 60 000 €TTC du montant total de l'action, soit un taux de participation de 15 %,
- une subvention d'investissement pour concevoir, construire et installer une balise neuve au centre de l'étang, en lieu et place de l'ancienne balise. Elle sera équipée d'une station météo, de capteurs de salinité, température, oxygène en continu et capable de télétransmission. Ces paramètres majeurs, que le Gipreb-Syndicat mixte suit, lui permettent d'anticiper les épisodes de perturbation écologique de l'étang. Le montant de la demande s'élève à 15 000 €sur les 60 000 € TTC du coût global de l'action, soit un taux de participation de 25 %.

Il est proposé de répondre favorablement à ces demandes et d'allouer au Gipreb-Syndicat mixte une subvention d'investissement totale de 24 000 €

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL